

# SYNTHESE DES ECHANGES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



MERCREDI  
16 DÉC. 2015 SALONS DU COLISÉE  
8H45-12H30 **CHALON-SUR-SAÔNE**



# SOMMAIRE

Synthèses élaborées par les services du Grand Chalon.

<b>Synthèse des échanges de l'atelier n°1 - Agriculture</b> .....	3
<b>Synthèse des échanges de l'atelier n°2 - Environnement et cadre de vie</b> .....	6
<b>Synthèse des échanges de l'atelier n°3 - Economie</b> .....	9
<b>Synthèse des échanges de l'atelier n°4 - Habitat</b> .....	11
<b>Synthèse des échanges de l'atelier n°5 - Déplacements</b> .....	13
<b>Synthèse des échanges de l'atelier n°6 - Equipements et services</b> .....	14
<b>Liste des participants</b> .....	16

# Synthèse des échanges de l'atelier n°1

## AGRICULTURE

### **1 - Comment préserver les terres agricoles ?**

- Protéger les terres agricoles existantes, grâce à des outils tels que le PLUi, en figeant les périmètres agricoles actuels par rapport aux lotissements, ou le classement administratif en zone agricole protégée (démarche à réserver aux endroits stratégiques entre campagne et ville).
- Protéger notamment les terres à haute valeur agronomique et/ou qui ont fait l'objet d'investissements fonciers (drainage, etc.).
- Préserver toutes les terres en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et pas seulement les AOC villages, car elles sont non substituables. Les AOC Bourgogne permettent aussi de faire vivre les exploitations viticoles (amortissement du matériel, etc.) et le territoire (entreprise de fabrication de bouteilles...) car elles constituent la majeure partie des volumes.
- Optimiser l'usage du foncier : urbaniser en priorité les friches, notamment industrielles, et densifier les zones bâties, en comblant les « dents creuses ».
- Encourager les aménagements fonciers en secteur viticole (réimplantation de murets, de bassins, de haies...) qui améliorent la lutte contre l'érosion, la gestion des eaux pluviales dans un contexte où les événements cévenols sont de plus en plus fréquents.
- Compenser les terres agricoles perdues à cause de l'urbanisation ou de la compensation écologique de projets d'infrastructure (par exemple la plantation de forêts sur des terres agricoles suite à la destruction de surfaces forestières par un projet routier).
- Recenser les zones agricoles non exploitées, laissées à l'abandon, parfois à des fins spéculatives, et les reconquérir pour une exploitation agricole durable.
- Remise en état des carrières en fin d'exploitation pour, dans certains cas, un nouvel usage agricole.

### **2 - Comment accompagner la vie des exploitations ?**

- Augmenter les périmètres de recul entre habitations et exploitations. Actuellement, le recul obligatoire des constructions des tiers autour des élevages va de 50 m (règlement sanitaire départemental) à 100 m (installations classées pour la protection de l'environnement). De même, une construction d'élevage ne peut pas s'implanter à moins de 50 à 100m, selon les cas, des premières habitations. Il est proposé qu'aucune habitation nouvelle ne puisse s'implanter à moins de 300 m d'une exploitation d'élevage afin de favoriser la cohabitation d'activités, de faciliter l'extension des exploitations et de ne pas les enclaver.
- Proposer des compensations pour les terres agricoles urbanisées : la perte de surfaces agricoles pourrait être compensée grâce à des investissements sur les terres restantes ou la remise en pâturage des zones délaissées.
- Permettre le changement d'usage des anciens bâtiments agricoles, en particulier dans les bourgs ou les hameaux. Ces bâtiments ne sont plus utilisés par l'agriculture (localisation inadaptée, mauvaise fonctionnalité des bâtiments, etc.). Ils pourraient changer d'usage pour connaître une seconde vie (logements, gîtes, etc.). Attention toutefois car le mitage des zones agricoles par des logements est une contrainte pour les agriculteurs en matière d'épandage des effluents (recul obligatoire de 100 m de toute habitation).

- Donner la possibilité aux exploitations agricoles de s'étendre sur site et de se diversifier dans d'autres activités (agrotourisme, etc.).
- Faciliter les déplacements des engins agricoles et le transport de produits agricoles sur le territoire, notamment à destination des ports nord et sud de Chalon-sur-Saône, dans une logique d'itinéraires. Des problématiques sont identifiées en matière de traversée de bourgs ou de voies interdites aux engins agricoles, à l'exemple de la déviation de Champforgeuil.
- Mettre en place une concertation systématique avec la profession agricole, lors des projets d'aménagement de voiries, notamment en traversée de bourg.

### **3- Comment développer une agriculture périurbaine ?**

- Développer les filières courtes de produits locaux, notamment les filières plus fragiles (maraîchage et élevage), car les débouchés locaux existent, en accompagnant :
  - o les exploitations agricoles sur les questions de foncier (par exemple, portage de foncier par les collectivités) et dans la modernisation de leurs bâtiments ;
  - o la structuration des filières, via l'appui à la mise en place d'outils de transformation, développant la valeur ajoutée sur le territoire, à l'exemple de l'abattoir de volailles, et de commercialisation des productions agricoles locales (légumerie, etc.), la création de marques de proximité ;
  - o le développement de débouchés locaux (par exemple, en introduisant des produits locaux en restauration collective), en regroupant l'offre sur des zones dédiées (idée de villages des produits locaux) ;
  - o à noter, le rôle des pouvoirs publics sur ce sujet.
- Introduire davantage de productions locales dans les commerces du territoire, y compris en grandes et moyennes surfaces. Les débouchés sont jugés intéressants, mais les participants s'interrogent sur la compatibilité avec les politiques commerciales des grandes et moyennes surfaces.
- Développer des filières de valorisation des sous-produits agricoles (par exemple, en viticulture, valorisation des sarments pour le chauffage ou en piquets de vigne, l'épandage du marc de raisin, ou encore la transformation des légumes bicornus).

### **4 – Comment gérer les espaces agricoles et naturels en zone périurbaine ?**

- Développer les liens entre consommateurs et agriculteurs :
  - o proposer des jardins familiaux en ville ;
  - o informer les nouveaux arrivants sur la présence d'activités agricoles et sur les éventuelles nuisances qu'elles peuvent entraîner, voire au moment du permis ou de l'acquisition du bien ;
  - o sensibiliser les consommateurs (notamment les enfants) à l'agriculture, via des visites à la ferme, le réseau de fermes ouvertes qui existe déjà, des fermes pédagogiques en ville, etc. ;
  - o promouvoir l'agriculture du territoire auprès des habitants et des touristes, par exemple au moyen de panneaux d'information le long des voies vertes.
- Créer des transitions entre les zones bâties et les zones agricoles. L'implantation de zones bâties (notamment de lotissements) en limite immédiate de parcelles agricoles présente un faible intérêt paysager et de fortes contraintes pour les activités agricoles. La création d'espaces tampons (espaces boisés, haies...) pourrait limiter les conflits, toutefois la profession ne souhaite pas prendre en charge l'installation et la gestion de ces espaces. Un recul pourrait être imposé dans le cas d'une maison

d'habitation pour ne pas disposer un jardin potager ou une piscine en bordure immédiate d'une zone agricole (culture, vigne).

- Mettre en place une charte d'intégration paysagère des bâtiments agricoles en concertation avec la profession, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Une telle charte pourrait permettre une meilleure cohabitation entre bâtiments agricoles et monuments historiques.

# Synthèse des échanges de l'atelier n°2

## ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE

### 1 – Comment valoriser les espaces publics et réintroduire de la nature en ville ?

- La question de la nature en ville/village diffère suivant son lieu de vie : zone urbaine/zone rurale.
- Favoriser le développement des toitures végétalisées.
- Si les possibilités réglementaires existent localement pour permettre la création de murs ou de toitures végétalisées, leur mise en œuvre reste compliquée car elle se heurte à :
  - o des refus de permis dans les secteurs protégés ;
  - o des coûts d'entretien induits importants freinant le recours à ces techniques.
- L'utilisation des dents creuses afin d'assurer une continuité urbaine apparaît en contradiction avec la nécessité d'un maintien de zones vertes dans le tissu bâti : un équilibre environnemental doit être trouvé.
- Les participants notent le manque de connexion des itinéraires pour assurer la continuité des modes doux de circulation.
- Assurer la prise en compte d'un volet environnemental et végétal dans le traitement des espaces publics.
- Maintenir et développer le partenariat avec le tissu local associatif en matière d'inventaire de la faune et de la flore, de suivi et de préconisations.
- Faciliter la cohabitation entre les habitations/habitants et les exploitations agricoles/exploitants.
- Faciliter la cohabitation des différents modes de transports :
  - o en soutenant le développement de la mobilité électrique (bornes de rechargement) ;
  - o en menant une réflexion sur la réglementation des accès au centre-ville des camions de livraison.
- Proposer des solutions alternatives pour réduire l'usage individuel de la voiture individuelle (en évitant la stigmatisation des automobilistes) :
  - o par l'amélioration des équipements et de la signalétique des autres modes pour sécuriser et faciliter les parcours ;
  - o par l'aménagement et le verdissement des grands axes afin de rendre plus agréable les circulations douces.

### 2 – Comment préserver l'identité de l'agglomération ?

- Valoriser le patrimoine existant :
  - o par la mise en œuvre de dispositifs opérationnels tels que les opérations façades sur la ville de Chalon et le futur répertoire des façades remarquables (travail avec l'ABF) ;
  - o par le développement de parcours et d'une signalétique adaptée (voire audio-guides).
- Favoriser la réhabilitation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale tout en luttant contre la vacance :

- par la mise en place de dispositifs opérationnels adaptés (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Programme d'Intérêt Général (PIG)) pour intervenir sur ces bâtiments ;
  - à travers un diagnostic précis de la situation (connaissance des domanialités), un cadrage des objectifs et un calibrage des dispositifs au niveau financier et technique pour répondre à la particularité de ces biens.
- Travailler sur l'intégration architecturale des bâtiments agricoles, notamment pour les exploitations situées en entrée et sortie de village.
  - Densifier les centres-bourgs en veillant à la qualité architecturale des nouvelles constructions et à leur intégration.

### **3 - Comment préserver la biodiversité et mettre en valeur la qualité des paysages ?**

- Intégrer la question de la protection des habitats des espèces (ex : nids d'hirondelles et chauves souris) lors de la réalisation de travaux de réhabilitation ou de ravalement.
- Faciliter (voire obliger par des moyens coercitifs et/ou incitatifs) la déconstruction des bâtiments sur les friches d'entrées de ville : voir si le règlement du PLUI peut prévoir cette dimension.
- Prévoir des modalités constructives adaptées dès la mise en œuvre d'un bâtiment pour anticiper les problématiques de déconstruction à moyen terme.
- Prendre en compte et réduire l'impact des aménagements sur les corridors écologiques (l'étude de la trame verte et bleue demeurant à ce jour un outil de porter à connaissance mais pas d'obligation réglementaire).
- Adapter les pratiques culturelles, si celles-ci présentent des risques, à chaque changement de bail sur les terrains limitrophes aux corridors écologiques.
- Pour répondre aux problématiques de ruissellement et d'inondation, prévoir l'adaptation des équipements actuels.
- Développer un véritable outil de veille sur le risque d'inondation par ruissellement (pas de document à l'heure actuelle).
- Intégrer la problématique du remembrement, et prévoir une réglementation permettant de maintenir ou de restaurer les rus.
- Sensibiliser, informer sur le rôle des haies et des murs présents dans les villes et les villages et qui participent à la limitation du ruissellement.

### **4 – Comment favoriser la production d'énergies renouvelables ?**

- Développer les énergies renouvelables tout en veillant à préserver les paysages et les architectures (ex : éoliennes). Toutefois, ce développement reste étroitement lié à leur rendement.
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies en cours de création (ex : wattway).
- Favoriser l'installation d'équipements collectifs dans les zones denses d'habitat (ex : chaufferie collective / mutualisation de zone de stockage de bois).

- Initier un travail de pédagogie et d'information pour valoriser certaines énergies renouvelables qui ont une image négative (ex : méthanisation).



# Synthèse des échanges de l'atelier n°3

## ECONOMIE

### **1 - Comment requalifier les friches ?**

- Changer de regard sur les friches : ces espaces délaissés peuvent être vecteur de tourisme et d'attractivité. C'est le cas de la friche du Port Nord qui fait partie du patrimoine collectif de l'agglomération.
- Identifier précisément les friches afin d'établir un plan d'actions pour chacune d'entre elles (réhabilitation, dépollution, démolition...). Il est proposé de s'inspirer du travail mené par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine qui a créé un observatoire des friches industrielles. Cette démarche a permis d'examiner chaque friche (patrimoine, état du foncier...) et de cibler des sites pilotes, à requalifier en priorité.
- Imaginer des dispositifs incitatifs ou coercitifs pour réinvestir ces friches : taxation des terrains en friches, remise en état du site par le propriétaire. En effet, il est difficile de requalifier une friche lorsque la collectivité ne maîtrise pas le foncier.

### **2 - Comment rendre les zones d'activités existantes plus attractives ?**

- Avoir une vision globale des disponibilités foncières sur l'agglomération. Le PLUi, qui se substituera à tous les documents d'urbanisme communaux, doit permettre de clarifier et de rationaliser l'offre actuelle.
- Engager une réflexion sur l'économie verte et circulaire, en s'appuyant notamment sur la loi de transition énergétique.
- Prendre en compte la demande des entreprises en matière de façades autoroutières. Les entreprises qui s'installent en bordure de l'A6 le font pour améliorer leur visibilité. Le PLUi devra tenir compte de cette demande tout en intégrant les enjeux paysagers et environnementaux.
- Optimiser le foncier dans les zones d'activités et mutualiser l'offre de stationnement (covoiturage...), particulièrement dans les zones commerciales.
- Intégrer véritablement les zones d'activités dans la ville et soigner leur aménagement. Les participants partagent le même constat : la faible qualité architecturale des bâtiments, une signalétique inadaptée voire inexistante.
- Il est rappelé que la réforme du code de l'urbanisme renforce la liberté architecturale et développe une approche « projet » qui permet de coproduire le tissu urbain avec le « client final » et de réintroduire de l'urbain dans ces espaces.
- Moderniser et faire évoluer l'offre commerciale sur un plan qualitatif. L'offre commerciale en grandes et moyennes surfaces semble suffisante au regard de la taille de l'agglomération.

### **3 - Comment conforter le commerce de centre-ville/centre-bourg ?**

- Valoriser le cadre de vie et l'identité des centres-villes et des centres-bourgs. La population qui fréquente ces centres-villes recherche une ambiance, une qualité de vie, une authenticité et des commerces qu'on ne retrouve pas dans les zones commerciales périphériques. Le petit commerce peut se démarquer sur l'aspect qualitatif (nouveaux services) et s'appuyer sur les spécificités du territoire (produits locaux, œnotourisme).
- Privilégier la mixité des fonctions qui bénéficie également au commerce, en provoquant du flux (logements, équipements, loisirs, bureaux...).
- Reconnaître l'importance du stationnement car les chalands recherchent aussi de la fonctionnalité.

- Permettre aux entreprises installées dans les centres-bourgs de développer leur activité. Les cuveries doivent être maintenues dans les villages de la côte chalonnaise. Pour qu'elles ne soient pas transférées en zones d'activités, il faut résoudre leurs problèmes de stationnement et de livraisons.

#### **4 - Comment développer l'économie touristique ?**

- Les atouts du territoire sont multiples : produits et paysages de qualité. La Bourgogne du Sud constitue la première destination touristique des Anglais voyageant en France.
- Définir un niveau de qualité architecturale et lutter contre la banalisation de nos paysages (chapelet d'entrepôts le long de l'autoroute etc).
- Soigner les entrées d'agglomération car elles sont les vitrines du territoire (entrée Nord et entrée Sud en particulier).
- S'appuyer sur le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats de Bourgogne et développer les partenariats avec la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud.
- Protéger et valoriser le petit patrimoine sur la base de l'inventaire établi par le CAUE de Saône-et-Loire.
- Développer les capacités d'accueil de bateaux de taille intermédiaire (20-30m) et supérieure. Les gros paquebots fluviaux pouvant transporter jusqu'à 180 passagers et 40 membres d'équipage se sont fortement développés ces dernières années. Le port de plaisance de Chalon-sur-Saône est quant à lui saturé.
- En matière de tourisme fluvial, capter les touristes de passages qui se rendent massivement à Beaune (produits touristiques etc.).
- Améliorer l'offre de services notamment par un meilleur fléchage du centre-ville depuis le Port Nord.
- Valoriser les bords de Saône en créant de nouveaux parcours piétons et vélos. A l'heure actuelle, de nombreux tronçons ne sont pas praticables.
- Développer le cyclotourisme car il existe un fort potentiel sur le territoire. Chalon-sur-Saône est le carrefour de plusieurs grandes voies cyclables (Eurovélo 6) qui génèrent un flux de cyclotouristes non négligeable, particulièrement des jeunes retraités à fort pouvoir d'achat. L'offre d'hébergement doit s'adapter à cette forme de tourisme.

# Synthèse des échanges de l'atelier n°4 HABITAT

## **1 - Question 1 : Comment requalifier le parc de logements et agir sur la vacance ?**

- Réhabiliter le parc de logements :
  - o en fonction de l'état de la vacance dans un site donné ;
  - o en fonction d'une étude fine menée par secteur, permettant d'évaluer si le produit existant est adapté et correspond à une réelle demande. Selon le résultat de cette étude, le PLUi devra permettre de choisir entre une opération de démolition/reconstruction et la réhabilitation du parc existant. Ce diagnostic établi zone par zone doit prendre en compte les caractéristiques de l'habitat (fonctionnalité intérieure, énergétique,...) et se projeter sur sa durabilité dans le temps.
- Avant l'élaboration du règlement, prendre exemple sur des expériences réalisées dans d'autres collectivités et prévoir des sites « tests » avant l'adoption définitive du règlement.
- Les parcs de logements publics et privés sont complémentaires car ils visent des publics différents. Les propriétaires privés souhaiteraient que soit mis en place un système de labellisation afin de se distinguer du parc public. Le PLUi doit prévoir une même réglementation pour tous.
- Faciliter la rénovation et la reconstruction des copropriétés privées dégradées.

## **2 - Question 2 : Comment concevoir les nouvelles opérations ?**

- Apporter une aide financière aux primo-accédants afin de compenser le coût du foncier plus élevé sur la ville-centre que sur le reste du territoire, dans un contexte de déprise démographique de Chalon-sur-Saône. La Communauté d'Agglomération Mâconnais - Val de Saône et la ville de Mâcon prévoient par exemple une aide financière de 5000 € pour les primo-accédants.
- Veiller à limiter la consommation des terres agricoles, en évitant la création de lotissement et en privilégiant l'utilisation des dents creuses.
- Il convient d'être vigilant en ce qui concerne les opérations sous forme d'éco-quartiers. Il s'agit d'une forme urbaine qui nécessite, avant de l'imposer dans un document d'urbanisme, une étude approfondie du site accompagnée de zones tests.
- Autoriser les expressions architecturales modernes et contemporaines dans les nouvelles opérations (matériaux, volumétries...) tout en protégeant le patrimoine ancien.
- Etablir des fiches patrimoniales en lien avec l'ABF, qui indiquent les lignes directrices de ce qu'il est possible de faire d'un point de vue architectural.

## **3 - Question 3 : Comment adapter les logements à l'évolution des modes de vie ?**

- Prendre en compte les besoins exprimés par les futurs habitants, mais également la réalité du site environnant (état des équipements, commerces, services,...). Pour cela, une étude du site doit examiner le lieu d'implantation par rapport au public attendu.
- Proposer une offre variée d'habitat afin de répondre aux différents besoins de la population, et prendre en compte les différents parcours résidentiels : accompagner les ménages dans leurs projets de construction en fonction de leurs besoins, aspirations et moyens financiers.

#### **4 - Question 4 : Comment maîtriser le développement urbain ?**

- Anticiper l'évolution dans le temps des constructions existantes et leur vieillissement en permettant leur réhabilitation.
- Privilégier la réhabilitation des bâtiments anciens par un accompagnement spécifique et ralentir les constructions neuves. Un travail important de réhabilitation est nécessaire sur la ville-centre.
- Mettre en place un observatoire de l'évolution des constructions sur le territoire Grand Chalonnais.

#### **Autres questions abordées :**

- Prévoir un suivi du PLUi après son adoption afin de s'assurer de son respect.
- Articuler le PLUi et les autres documents réglementaires, tel que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi), notamment sur les projets de requalification du parc de logements, et plus globalement des quartiers.
- Etablir un règlement du PLUi équilibré, à la fois coercitif et ouvert, permettant l'émergence de beaux projets.
- Prévoir un observatoire, suite à l'adoption du PLUi, avec les différents acteurs dans les secteurs où la question de l'habitat demeure sensible afin d'évaluer l'efficacité de la traduction réglementaire et éventuellement la faire évoluer.

# Synthèse des échanges de l'atelier n°5

## DEPLACEMENTS

### **1 - Comment imaginer les modes de déplacements de demain ?**

- Favoriser les nouveaux modes de déplacements par la programmation de surfaces de stationnement public adaptées : covoiturage, autopartage, deux-roues...
- Eduquer, informer, communiquer avec le grand public afin d'accompagner les changements de comportements.

### **2 - Comment renforcer l'usage des modes doux sur de courtes distances ?**

- Il a été souligné que le partage des espaces publics (places, rues, routes...) est fondamental pour l'utilisation en particulier par les modes doux (marche, vélo).

### **3 - Comment développer l'utilisation des transports publics par les actifs ?**

- Adapter la desserte en transport collectif en fonction du contexte géographique : des lignes régulières dans les zones urbaines et du transport à la demande dans les zones périurbaines. La question du temps de déplacement est également fondamentale.

### **4 - Comment penser l'offre de stationnement ?**

- La question des parkings relais a été abordée, avec les limites liées à la taille intermédiaire de l'agglomération chalonaise.

### **Autres questions abordées**

- Prendre en compte le bruit généré par les déplacements et leurs infrastructures dans les choix d'urbanisation.
- Sécuriser les usagers des différents modes de transport dans les aménagements urbains et d'infrastructure.
- Etudier des tarifications cohérentes et incitatives (ex : tarifs attractifs pour le covoiturage, abonnements pour les utilisateurs de transport en commun).

# Synthèse des échanges de l'atelier n°6

## EQUIPEMENTS, SERVICES

### **1 - Comment structurer l'offre d'équipements et de services en limitant les concurrences ?**

- Définir un panel de services indispensables en fonction de la taille des communes.
- Limiter les concurrences lors de la création de nouveaux équipements, notamment pour les services fragiles (cas des crèches privées en lien avec les assistants maternels).
- En matière de services de santé, veiller à favoriser l'arrivée de nouveaux médecins. Les nouvelles structures ne devront pas consister en un transfert de médecins au sein du territoire.
- Veiller au bon accès des personnes à mobilité réduite (PMR) aux maisons médicales.
- Concernant les maisons de santé, il est précisé que leur implantation est pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Connecter l'offre d'équipements aux zones d'emploi.
- Préciser la définition d'accès aux équipements et services sur le territoire, en fonction des différents modes de transport.
- Les participants s'interrogent sur les connexions à trouver avec l'initiative privée en matière de maillage du territoire. Ils relèvent ainsi l'opportunité de définir des secteurs d'accueil au sein du PLUi.

### **2 - Comment assurer l'accès de la population aux technologies d'information et de la communication ?**

- Les participants notent qu'à l'heure actuelle, le développement du très haut débit sur le territoire ne dépend que d'un seul opérateur privé.
- Assurer un accès internet performant quelle que soit la localisation géographique et le type de population (personnes âgées notamment). La question des populations et de leur accompagnement concerne notamment les personnes âgées et l'accès parfois plus difficile pour celles-ci aux nouvelles technologies.
- Prioriser l'accès au très haut débit pour les professionnels et les territoires les plus urbains. Ce phénomène est en lien avec l'attractivité de la ville-centre.
- Mettre à disposition dans le PLUi (rapport de présentation) les informations concernant les distances aux répartiteurs pour les zones d'urbanisation sur le territoire.
- Concernant la fibre, il est précisé qu'elle n'engendre pas la même contrainte de proximité aux répartiteurs que la technologie actuelle au cuivre.
- Les participants soulignent l'enjeu économique de cette thématique majeure, dans l'optique de favoriser l'implantation de petites entreprises et d'artisans en milieu rural.

### **3 - Comment prendre en compte les réseaux dans le développement urbain ?**

- Optimiser les structures des réseaux existants, en lien avec leur capacité actuelle. Dans cette optique, il sera nécessaire de prioriser la densification urbaine.
- En matière d'extension urbaine, intégrer la notion de rentabilité de l'investissement dans chaque opération.
- Il est également fait état de la question du dimensionnement des réseaux pour accueillir à l'avenir les énergies produites par les particuliers.

- Parallèlement au développement des réseaux, identifier les besoins de meilleure connaissance géographique de ces réseaux, et notamment par l'appui des SIG.

# LISTE DES PARTICIPANTS

<b>ATELIER N°1 - AGRICULTURE</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Daniel BONNOT	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) 71	Agriculteur
Lionel BOREY	FDSEA – Chambre d'agriculture 71 – Coopérative Bourgogne du Sud	Agriculteur
Philippe CHAUTARD	Union des producteurs- élaborateurs de crément de Bourgogne (UPECB)	Vice-Président
Emmanuel CORDIER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Bourgogne – Franche-Comté	Directeur 71
Hélène DOUSSOT	FDSEA 71	Agricultrice
Pierre DU COUËDIC	UPECB	Délégué Général
Jean-Louis GANDIN	Le Grand Chalon	Chargé de projets – service d'appui aux communes
Béatrice GAUDILLAT	Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), Direction territorial Centre-Est, excusant Alain FRATY	Ingénieur territorial
Thierry LE BOUDEC	Direction départementale des territoires (DDT) 71 / SEA	Chef d'unité PEX / SEA
Franck LORY	FDSEA 71	Agriculteur
Christian MARMILLON	Le Grand Chalon	Vice-Président
Guillaume MICHEL	Syndicat Mixte du Chalonnais	Chargé de mission LEADER
Jean-Paul PERCELIER	FDSEA 71	Agriculteur
Gilles STREIT	Union nationale des industries des carrières et de matériaux de construction (UNICEM)	Responsable foncier
Stéphanie VALETTE	Le Grand Chalon	Responsable du service planification territoriale
Monique VIROT	FDSEA 71 - Syndicat local Gergy - Allerey	Agricultrice



<b>ATELIER N°2 – ENVIRONNEMENT &amp; CADRE DE VIE</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Pierre ANDRIOT	Commune de Mellecey	Maire
Françoise ANTIER-RUDE	Association de sauvegarde de Givry en Bourgogne	Présidente
Gwénaëlle BESSARD	Kiosk Architectes	Architecte
Jean-Jack BIED	Société des sciences naturelles 71 et société mycologiques de Chalon réunies (SSN SM Chalon)	Responsable communication
Joël BON	Union pour les commerçants et les artisans de Givry (UCAG)	Président
Cédric BORGET	Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône Doubs	Responsable du pôle « préventions des inondations »
Stéphane CONVERT	Chambre d'agriculture 71	Membre associé
Delphine CURY	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - Service départemental 71	Inspecteur de l'environnement
Gérard DAUPHIN	Association fontenoise de défense de l'environnement et de la qualité de vie (AFDEQ)	Vice-Président
Monique et Rémy DUBOIS	SSN SM Chalon	Membre et Vice-Président
Claude ELLY	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon	Président
Olivier ESTEBE	Union nationale des industries des carrières et de matériaux de construction (UNICEM)	Représentant UDPG71
Patrick GIBOULOT	Société d'exploitation de Chalon / Champforgeuil aéroport (SECA) – Aéroport du Grand Chalon	Responsable d'Exploitation
Laurent GOUTHERAUD	Le Grand Chalon	Responsable du service habitat
Guy-Marie LAMBERT	AMOPC	
Joël LEFEVRE	Commune de Chalon-sur-Saône	Adjoint Maire
Michel MELLON	Confédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (CAPEN) 71	Adhérent
Estelle MONTMAILLER	Le Grand Chalon	Service d'appui technique aux communes - Chargée de projets
Alexandra NOEL	Le Grand Chalon	Sensibilisation au développement durable
Aude NOEL	Le Grand Chalon	Chargée de mission Nouvelle gouvernance
Boris PAGEAUX	Le Grand Chalon	Responsable service Innovation Environnementale
Marie-Claude PETITJEAN	SSN SM Chalon	Vice-Présidente

Karine PLISSONIER	Commune de Saint-Marcel	1 <sup>ière</sup> Adjointe
Claude PROST	SSN SM Chalon	Président
Bruno RAMBOURG	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne	Chargé de Planification, Aménagement, Territoires
Marie Claude ROCA	SSN SM Chalon	Trésorière
Julien SOCCIO	CHALON ENERGIE	Ingénieur commercial
Claude STRUBER	Le Grand Chalon / Ville de Chalon	Directeur Général Adjoint
Philippe VIEUXMAIRE	LiPO Architecture	Architecte
Jean Charles VIOLET	Association de protection de la côte chalonnaise	Vice Président

<b>ATELIER N°3 - ECONOMIE</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Franck BAUDY	Le Grand Chalon	Chargé d'études
Patrice BRENOT	Le Grand Chalon	Responsable du service économie numérique
Francine CHOPARD	Association des commerçants du centre commercial des Prés Saint-Jean	Membre de l'association
Arnaud DAGUET	A2AD	Architecte
Eric FALMAND	COOP Castor Habitat	Directeur
Jonathan GOFFE	Association Port Nord	Ingénieur
Virginie GOYPIERON	Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Chargée d'études
Arnaud GRANJON	Kiosks architectes	Architecte
Aurélie GUILLEMIN	2 Age-Conseils	Gérante
Christophe GUILLON	Chambre d'agriculture 71	Conseiller en aménagement
Alain HERR	Voies navigables de France Rhône Saône (VNF)	Chef de la subdivision de Chalon
Olivier HERTZ	Association Port Nord	Architecte
Fabrice HOHWEILLER	Commune de Fragnes-La Loyère	Adjoint
Joëlle IELO	Direction départementale des territoires 71 (DDT)	Chargée d'étude d'urbanisme
Patrick JAMMAL	Chambre de commerce et d'industrie 71 (CCI)	Chargé d'études
Olivier LE GALLEE	Atelier d'architecture Olivier LE GALLEE	Architecte
Christine LOISY	Chambre des métiers et de l'artisanat 71	Responsable de service
Teddy LOYER	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement 71 (CAUE)	Urbaniste
Clémence MOSET	Master's construction	Gérante
Patrick PINARD	Commune d'Epervans	Adjoint
Philippe RIVA	UNICEM	Secrétaire général Bourgogne-Franche-Comté
Jean-Claude ROUSSEAU	Le Grand Chalon	Vice-Président des Finances
Guillaume THIEBAUT	Commune de Virey-le-Grand	Maire
Sylvie TRAPON	Commune de Rully	Maire
Nelly VULCANO-GREULLET	DREAL Bourgogne	Département coordination des politiques énergies-climat
Guillaume WILETTE	Syndicat des Bourgognes	Directeur

<b>ATELIER N°4 - HABITAT</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Eric AUCLAIR	Atelier d'architecture Sénéchal-Auclair	Architecte
Gilles BADET	L'immobilière	Constructeur
Daniel BARBIER		Architecte
A.BENOIT	Terres de Bourgogne	Lotisseur
Virginie BENOIT	Terres de Bourgogne	Lotisseur
Luc BERTIN-BOUSSU	Immobilière sociale de Bourgogne et associés (ISBA)	Président
Sophie CEZANNE	Logivie	Directrice
Nathalie CIVELLI	Le Grand Chalons	Directrice de l'habitat et du foncier
Rémy COMBERNOUX	Electricité de France (EDF)	Directeur
Daniel DE FREITAS	MMC Construction	Constructeur
Franck DEBEAUREPAIRE	Société LIDAF	Administrateur
Christine DEVEVEY	Union nationale de la propriété immobilière (UNPI)	Vice-Présidente
Jean-Paul DICONNE	Commune d'Allerey-sur-Saône	Maire
Elisabeth DUSSABLY	LOGEHAB	Responsable des investissements locatifs
Denis EVRARD	Commune de Lux	Maire
Marie-Thérèse FENIE	Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	Présidente
Pierre FRANC	MOE	Géomètre
Isabelle GERBIER	Agence départementale pour l'information sur le logement 71 (ADIL)	Directrice
Bernard GAUTHIER	Société civile	
Catherine GOUBY	DDT 71	Responsable de l'unité planification stratégique
René GUYENNOT	Commune de Champforgeuil	Maire
Michel JAFFIOL	Fédération française du bâtiment et des travaux publics 71 (FFB BTP)	Secrétaire général
Pervenche JOUHET	COOP Castor Habitat	Responsable de service
Erwan NAOUR	Le Grand Chalons	Responsable du service projets urbains et SIG
J.P PERRIN	Terres de Bourgogne	Lotisseur

Clarisse PETIT-JEAN	Solidaires pour l'habitat (SOLIHA)	Assistante d'opérations
Daniel POCHEVILLE	Confédération nationale du logement (CNL)	Président
Sylvie VIALET	Association des paralysés de France	Conseillère
Fatima VINCEROT	Le Grand Chalon	Responsable du service urbanisme règlementaire
Cécile VIRAT	Immobilière sociale de Bourgogne et associés (ISBA)	Responsable de l'AIVS
Jérémy WILQUIN	Société d'économie mixte Val de Bourgogne (SEM)	Directeur
Gérard VITTEAUT	Union des producteurs élaborateurs de crémants de Bourgogne (UPEC)	Président

<b>ATELIER N°5 - DEPLACEMENTS</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Christian ALLAUME	Fédération française des motards en colère (FFMC 71)	Coordinateur Départemental
Louis BESSARD	Kiosk Architectes	Architecte
Marie-Françoise BONCOMPAIN	Le Grand Chalon	Directrice Environnement et de la mobilité
Patrick COURAUDON	Société de transport d'agglomération chalonnaise (STAC)	Directeur
Carine D'ALBUNDO	FFMC 71	Secrétaire Départemental
Marion DEFAUX	Commune de Saint-Rémy	Service Urbanisme
Alain DEGOUTTE	DDT 71	Adjoint au service d'appui aux territoires
Bernard DUPARAY	Commune de Sevrey	Maire
Florent GALLET	AUSB	Chargé d'études
Christophe GIRARDOT	Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV)	Président Régional
Christophe HANNECART	Commune de Saint-Martin-sous-Montaigu	Maire
Frédéric LEBEAU	Le Grand Chalon	Responsable Service Transports Urbain
Catherine MAITREJEAN	Association nationale pour la promotion de l'éducation routière (ANPER)	Chef d'entreprise Responsable ANPER
Eric MERMET	Commune de Crissey	Maire
Dominique POULAIN	Le Grand Chalon	Responsable au Service d'Appui Technique aux Communes
Jean Marc POULEAU	VELO SUR SAONE	Président
Bruno RAMBOURG	DREAL Bourgogne	SDD/APT
Y RAVET	UFC Que Choisir	Vice Présidente
Isabelle RIEUTORT	Le Grand Chalon	Service Innovation développement durable
Vincent TRAMOY	Le Grand Chalon	Directeur Général Adjoint
Judith UN	E-COMMOBILE Conseil	Consultante

<b>ATELIER N°6 – EQUIPEMENTS - SERVICES</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Jean- Philippe BANZE	Gaz réseau distribution de France (GRDF)	Directeur Territorial
Thierry BAUDELET	Conseil départemental de l'ordre des médecins (CDOM)	Docteur
Marion DEFAUX	Commune de Saint-Rémy	Direction des services Techniques
Jean CABIRAN	AUSB	Urbaniste en charge du PLUi du Grand Chalon
François FAVRE	Le Grand Chalon	Directeur Général Adjoint
Loman GAUDUCHON	Syndicat Mixte du Chalonnais	Chargé de mission SCOT
Michel LEFER	Commune de Lessard-le-National	Maire
Maurice NAIGEON	Commune de Demigny	Maire
Yvan NOEL	Commune d'Oslon	Maire
Jean Luc PORTE	COVAGE	Directeur
Michel SARVAC	Orange	Chargé de réglementation gestion des PLU
Sylvain TRONQUET	Le Grand Chalon	Directeur de l'eau et de l'assainissement
Alain VITALLY	Electricité réseau distribution de France (ERDF)	Chef d'agence collectivités locales